



# La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 132 - Avril 2021

## ÉDITORIAL

C'est toujours la situation de la pandémie de la COVID 19 qui nous préoccupe. Il n'est pratiquement pas une semaine sans que de nouvelles directives de lutte contre la propagation du virus n'arrivent en mairie. À chaque fois, il faut s'adapter, changer les protocoles. Combien de fois, avons-nous revu nos manières d'accueillir les enfants dans la classe, au restaurant scolaire ou pendant le centre de loisirs du mercredi matin ? À chaque fois, nous avons, élus et agents, tenté de faire au mieux ! À titre d'exemple, les écoliers de CM2 déjeunent dans la salle de réunion du conseil municipal. Quant aux réunions du conseil municipal, elles se tiennent sans public... dans la salle polyvalente.

En attendant, paraît-il, un proche déconfinement progressif, nous demandons à tous de respecter scrupuleusement les gestes barrières comme le port du masque, la limitation du nombre de personnes dans les réunions y compris dans celles tenues en extérieur.

L'accueil en mairie est toujours limité à deux personnes en même temps. Dans la mesure où c'est possible, préférez, au déplacement en mairie, le contact téléphonique ou la messagerie Internet :

[mairie.mesnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.mesnieres@wanadoo.fr)

Pour ceux qui entrent dans les critères, la vaccination est vivement recommandée. Sur ce sujet, si vous rencontriez des difficultés pour l'obtention d'un rendez-vous, pour vous déplacer au centre de vaccination, n'hésitez pas à appeler les services communaux.

Restons tous vigilants, ne lâchons rien face au virus et à son cortège de variants !

**Dany MINEL,**  
Maire

## LES TRAVAUX DU REGROUPEMENT DES CLASSES DU SIVoS ONT COMMENCÉ

C'est avec une semaine d'avance que les travaux de construction de nouveaux bâtiments avec rénovation du groupe scolaire « Emile Dartheney » ont débuté. Ce chantier décidé par les communes de Bures-en-Bray, d'Osmoy-St-Valery et de Mesnières-en-Bray devrait durer jusqu'en septembre 2022, date à laquelle tous les écoliers du SIVoS feront leur rentrée dans ce site scolaire rénové.

Les travaux se décomposent en trois phases. L'opération débute par le déplacement de l'actuelle chaufferie, la création de toilettes aux normes, la déconstruction du bâtiment servant actuellement de préau..., puis à partir de l'automne 2021, ce sera la construction d'un nouveau bâtiment constituant trois classes dédiées aux maternels avec un espace de propreté, une salle d'évolution, un préau... Enfin, durant l'été 2022, il sera procédé aux mises aux normes des anciens locaux (accessibilité, électricité, mise en place du câblage informatique...) avec création d'un espace administratif (bureau de direction, espace « infirmerie », accueil des familles, salle de reprographie...).

Ces travaux perturbent à la fois les habitudes d'accueil des enfants, la vie scolaire... ainsi que la circulation dans la rue Jean Dossier. Aussi, nous comptons sur la compréhension de chacun afin que cette période d'environ 18 mois soit vécue de la meilleure des façons.

## AMÉNAGEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC : CE QU'IL FAUT SAVOIR

*(Rappel de la lettre N° 127 d'avril 2020)*

Lorsqu'un particulier souhaite entreprendre des travaux sur le domaine public tels que l'accotement, la rue, le fossé, le talus... Il convient de solliciter la collectivité propriétaire de l'espace où l'aménagement est envisagé. Souvent, il s'agit de la commune mais parfois, c'est le Département qui est concerné.

Sur papier libre, le demandeur sollicite une permission de voirie adressée à la mairie (ou au Département) dans laquelle il décrit les travaux envisagés : busage de fossé, mur de soutènement, pose de bordures ou encore création d'une entrée privative, d'un aménagement paysager... En cas d'accord, la commune (le Département) établit une permission de voirie qui précise les modalités d'exécution des travaux.

Un conseil : n'hésitez pas à contacter la mairie avant de formuler votre demande.

## BONS DE FLEURISSEMENT

Disponibles en mairie pendant tout le mois de mai et à utiliser pour le 4 juin au plus tard auprès des serres du Château, ces bons sont distribués avec l'objectif de renforcer l'attrait du village par le fleurissement.

L'opération est soutenue par le Lycée Horticole « St-Joseph » et la commune, chacun apporte 10 % d'une somme maximale à dépenser en achat de fleurs de 100 €.

## À SOULIGNER PARCE QUE C'EST USANT !

Il faut dénoncer publiquement ces incivilités décourageantes pour celles et ceux qui oeuvrent au quotidien ou qui seulement aiment leur village.

Ces dernières semaines, elles ont été constatées en nombre croissant, au point que la mairie a dû en informer la gendarmerie et que la presse locale s'en est fait écho.

- ♦ Parfois trop banales comme l'abandon de masques, mégots, papiers d'emballage sur la voie publique ;
- ♦ plus gênants, les dépôts de déchets en tout genre à proximité des plates-formes d'apports volontaires ;
- ♦ peu ragoûtantes, les crottes de chien laissées au bord du chemin ;
- ♦ inconcevables, les jets d'œufs sur les façades de maisons ou de voitures circulant ;
- ♦ écocide, le brûlage de matières plastiques, pneus et autres synthétiques... ;
- ♦ et irresponsables, les vols de panneaux de signalisation routière...

Tous ces gestes, sans exception, sont réprimandables et peuvent faire l'objet de verbalisation. Aussi, chacun est appelé, s'il est témoin de tels agissements d'en avertir la mairie qui saura donner la suite qu'il convient.

## DEUX PUBLICATIONS DE LA MAIRIE

La mairie vient de publier deux brochures s'adressant au grand public :

- **Balades estivales dans un village fleuri au naturel** : C'est la brochure de 68 pages qui accompagne cette lettre municipale. Vous y trouverez, en images, tous les équipements de loisirs ou de tourisme que le village propose aux mesnériens, aux visiteurs ainsi que les animations de l'été 2020.
- **Gestion différenciée des espaces publics** : C'est une brochure de 48 pages que vous retrouverez en ligne sur le site officiel de la commune : [www.mesnieres-en-bray.fr](http://www.mesnieres-en-bray.fr). Ce document porte à la connaissance de chacun les pratiques communales de gestion de l'espace public. Comment ces espaces sont-ils gérés et pourquoi le sont-ils ainsi ? Bien qu'édité en nombre limité, ce document est aussi disponible en mairie.

### Deux mots pour la planète : la nature ordinaire

(Extrait de la brochure communale « gestion différenciée des espaces verts »)

Petite boule à ventre jaune cravaté de noir et aux joues blanches, d'un poids d'environ seize à dix-huit grammes, la mésange charbonnière est pourtant la plus grande des mésanges d'Europe.

Elle aime les habitats semi-boisés, parcs, jardins, vergers, forêts clairsemées de feuillus. Elle vit à la campagne comme à la ville pourvu qu'elle y trouve la nourriture et le nichoir pour mener à bien sa reproduction. La première couvaison débute fin mars et dure deux semaines, six à huit oisillons naîtront et seront nourris par les parents à des rythmes soutenus, plus de cinquante becquées journalières ! Dix-huit jours plus tard, chacun voltigera dans la frondaison des arbres à la recherche d'insectes et autres vermisseaux. Comme la mésange est gourmande, il lui faudra ingurgiter quotidiennement l'équivalent de son poids pour vivre.

Et quand on évalue sa population à plus d'un million de couples nichant en France, on comprend qu'elle tient une place déterminante dans nos écosystèmes : elle est une véritable alternative aux pesticides !

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le jury du Conseil National des Villes et Villages fleuris sera en visite chez nous le mercredi 16 juin en matinée. Notre objectif : rester parmi les 250 communes françaises labellisées « 4 fleurs » !!!

### La fibre optique :

La fibre étant déployée sur le territoire communal et, selon les informations recueillies auprès de Seine-Maritime Numérique, les premières démarches commerciales devraient se faire à dater du 26 juillet pour 70 % des foyers mesnériens et pour les autres, il faudra attendre le mois de septembre.

Sachez aussi que c'est l'opérateur que vous retiendrez qui aura la charge de raccorder votre habitation, votre entreprise au réseau public. Une information plus complète, fournie par Seine-Maritime Numérique, devrait nous parvenir dans les prochaines semaines.

### Sur Votre Agenda

Pour l'instant : **Maintien de la fête des fleurs** sur les places de la Mairie et du Puits, le 30 Mai, de la **semaine de la randonnée** prévue du 19 au 25 juillet. Au programme, de la randonnée pour tous.

15 mai – 31 oct : **expositions de photos** en plein air dans les jardins publics et autour de l'église.

**Quant au 8 mai** : COVID oblige, il serait commémoré en comité très réduit en présence de M. le Président des Anciens Combattants accompagné du porte-drapeau de l'association, du Maire et d'un musicien de l'Espérance.

Pour les autres manifestations, elles seront programmées au regard des directives «COVID 19» formulées par l'État.



**La Lettre Municipale**

"Vos Élus vous informent" n° 132 Avril 2021

Publication : Dany MINEL

Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : [mairie.mesnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.mesnieres@wanadoo.fr)

[www.mesnieres-en-bray.fr](http://www.mesnieres-en-bray.fr)